

convention que comporte le projet de résolution actuellement à l'étude.

J'ai dit que ce projet n'offre aucune sorte d'encouragement à la population des provinces de l'Ouest qui réclame la construction de nouveaux embranchements et la mise en meilleur état de ceux qui existent déjà. A en juger par le projet, il ne sera pas consacré un seul dollar à cet objet. On sait fort bien quels sont ceux qui paieront. Nous allons avancer encore \$45,000,000 au Nord-Canadien pour lui permettre de terminer sa division de l'Ouest, celle qui traverse la Colombie-Anglaise. Et il va falloir que la population de l'Ouest souffre, sans pouvoir faire entendre la moindre protestation, que le Parlement fasse ce nouveau cadeau de \$45,000,000, quand rien, absolument rien ne prouve qu'une partie quelconque de cet argent devra servir à l'établissement et à l'amélioration d'embranchements dans les provinces des prairies!

On a bien souvent reproché aux gouvernements des provinces de l'Ouest de se montrer prodigues en matière d'embranchements de chemin de fer, de garantir trop d'obligations et de s'aventurer trop loin dans le domaine des chemins de fer. Quand le Gouvernement fédéral prête son concours à l'établissement de grandes lignes transcontinentales et que, par suite de ce concours, les immigrants qui nous viennent de toutes les parties de l'univers vont s'établir dans les prairies, parfois à de très grandes distances des lignes principales, les gouvernements provinciaux peuvent-ils s'empêcher de poursuivre ce qu'ils ont déjà commencé, c'est-à-dire de garantir les obligations destinées à assurer l'établissement d'embranchements dans ces provinces? S'il est vrai que le gouvernement de ma province a garanti les obligations de quelques centaines de milles de voies ferrées, il ne l'est pas moins qu'il est encore loin d'avoir accompli tout ce qu'il fallait pour doter la population de moyens suffisants de transport.

Je sais que la population de l'Ouest ne désapprouve pas absolument que le Gouvernement du Canada vienne en aide au Nord-Canadien. Dans ma province, on ne souhaite pas la ruine de cette entreprise. Notre intérêt, nos besoins et notre avenir sont plus ou moins intimement liés au développement de ce vaste réseau, et plus particulièrement à ceux de ses embranchements qui desservent les provinces de l'Ouest. Mais la population de ces provinces sera profondément déçue quand

[M. Neely.]

elle apprendra que sur les \$45,000,000 que l'on va avancer au Nord-Canadien pour lui permettre de terminer sa ligne, il n'en sera pas prélevé un seul pour servir à la construction d'embranchements.

Ce que je reproche surtout aux propriétaires du Nord-Canadien, c'est d'avoir entrepris plus de chemins de fer qu'ils n'en pouvaient terminer. Dans mon propre comté, ils ont commencé la construction de deux ou trois embranchements, il y a déjà des années de cela. Le Gouvernement fédéral avait garanti les obligations de l'un d'eux, de celui de Thunder-Hill, qui passe dans le nord de mon comté. Il y a deux ou trois ans, le Nord-Canadien promettait de le terminer si la garantie des obligations était prolongée. Je regrette d'avoir à dire qu'il n'en a absolument rien fait. A l'heure qu'il est, les habitants de la partie septentrionale de ma circonscription se voient obligés de faire jusqu'à trente-cinq et quarante milles en voiture pour transporter leurs produits agricoles au marché, et cela parce que le Nord-Canadien n'a pas terminé la construction des embranchements dont les obligations sont depuis de longues années garanties par le Gouvernement fédéral.

Le projet de résolution n'offre pas seulement les très graves inconvénients que j'ai signalés. Certaines personnes ont trouvé à redire à la qualité du chemin de fer construit par la compagnie du Nord-Canadien. La plus puissante raison que la grande majorité de la population puisse avoir de trouver mauvais que l'on vienne encore en aide au Nord-Canadien, c'est qu'elle soupçonne les promoteurs de l'entreprise d'avoir fait servir à leur fortune personnelle une grande partie de l'argent qu'ils auraient dû employer à l'établissement d'une ligne de premier ordre. Sur ce point, je me bornerai à faire observer que la construction du Nord-Canadien a toujours prêté à la critique en ce que l'adjudication des entreprises a invariablement eu lieu sans appel préalable de soumissions. En cela, on s'est écarté du principe dont s'inspirent les autres compagnies de chemins de fer, et l'on ne saurait blâmer les gens parce qu'ils pensent que cette entreprise est gérée de façon à permettre à des particuliers de réaliser de gros bénéfices.

J'ai écouté et apprécié les observations que mon honorable collègue de Norfolk a faites au sujet de l'état, déposé sur le bureau de la Chambre, des sommes provenant de la vente des valeurs garanties de